



Chères participantes, Chers participants,

Chers parents,

En préambule de cette communication, l'ensemble de l'équipe du Lancy Natation vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2022.

Le Conseil fédéral a annoncé le vendredi 17 décembre 2021 de nouvelles mesures pour faire face à la situation sanitaire.

Par conséquent, le certificat 2G+ est obligatoire jusqu'au 24 janvier 2022 pour participer aux cours du Lancy-Natation dès l'âge de 16 ans dans les bassins intérieurs.

Nous vous rappelons que le certificat 2G+ est obtenu grâce à:

- **Un schéma vaccinal complet ou une guérison à la COVID-19 de moins de 4 mois**

OU

- **Un schéma vaccinal complet ou une guérison à la COVID-19 et un test négatif (PCR ou antigénique rapide).**

Concernant le bassin de Marignac, la règle du certificat 2G est à ce jour en vigueur, à savoir:

- **Un schéma vaccinal complet**

OU

- **Une guérison à la COVID-19**

Les moniteurs seront chargés de contrôler les certificats de la façon suivante :

- Utilisation de l'application COVID Certificate Check
- Avec cette application, ils scanneront le QR code des certificats COVID des personnes, soit sur format papier, soit sous format numérique.
- L'application ne donnera que le statut : valide, ou invalide, des certificats, avec le nom prénom et date de naissance de la personne.
- Les moniteurs qui contrôleront compareront le nom prénom et date de naissance avec les données de la pièce d'identité avec photo, qui devront être conformes, ceci afin d'être certain que le certificat COVID a été établi pour cette personne.
- Cette procédure concernera toutes les personnes de 16 ans et plus. En dessous de 16 ans les personnes pourront participer sans certificat.
- Les personnes de 16 ans et plus qui ne seront pas au bénéfice d'un certificat COVID valide et de la pièce d'identité conforme ne pourront pas être acceptées aux cours.



Par ailleurs, toute personne symptomatique même au bénéfice d'un certificat COVID valide ne devra pas se présenter, devra se faire tester sans délai et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP.

Les participants de 16 ans et plus qui pratiquent dans les bassins intérieurs devront donc présenter un certificat 2G+ et une pièce d'identité avec photo lors de chaque cours.

Nous profitons de ce courriel pour vous rappeler que les parents qui accompagnent les enfants à l'intérieur des vestiaires devront également présenter un certificat COVID et une pièce d'identité.

Il conviendra de respecter la distanciation sociale dans les vestiaires. Le nombre de personnes autorisées simultanément dans les vestiaires est affiché sur les portes.

Les parents devront par la suite quitter les lieux et attendre impérativement à l'extérieur.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire pour les personnes dès 12 ans depuis l'entrée dans le bâtiment jusqu'à la sortie des vestiaires.

Nous comptons sur la responsabilité individuelle de chacun pour permettre la continuité des activités du club.

Nous vous remercions pour votre aimable compréhension et pour votre soutien.

Bonne journée.

Meilleures salutations.

Pour le Lancy-Natation

Killian Hervé

Manager